CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se rendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BORDEAUX.

La barque **BALLOCHAN**, fine voilière, capitaine Dufour, partira pour le dit port, vers le 25 ou 28 courant. Pour passage seulement, s'adresser à (20 nov—9) HAGAN, NIVEN & Co.

POUR MARSEILLE—(passage seulement.)

Le fin voilier, brick **JOHN A. ROBB**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, partira dimanche prochain, 24 du courant, et peut recevoir 4 passagers. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 71, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
12 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

Le pilot boat **BLOOMING YOUTH**, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-5 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à LEFEBRE & DUREL,
16 nov-3 au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1 **ST.-PAUL**, capitaine Woodberry, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser
18 nov LINCOLN & GREEN.

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier **GIRARD**, capitaine Rich, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO,
15 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **LEONARD**, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilotte, mesurant 51 tonneaux, construit depuis 2 ans, et toute prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,
15 nov rue Royale, No. 117

POUR LE HAVRE.

LE navire **OLYMPIA**, capitaine J. J. Larkins, partira vers le 21 courant. Pour fret de 150 balles coton, ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,
14 nov Rue Toulouse

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **MARENGO**, capitaine B. Wood. partira dans peu de jours pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à F. PERRET & GALLY,
9 nov rue Toulouse.

POUR TAMPICO.

L'élégant et fin voilier paquebot **CREOLE**, capitaine Cornier, doublé et chevillé en cuivre, partira sans délai. Pour frêt ou passage ayant les meilleurs emménagements, s'adresser à bord au-dessus du ferry, ou chez HARRISON, BROWN & CO,
7 nov rue Royale, No 117

POUR KINGSTON (Ja.) & ST. YAGO DE CUBE.

La goëlette **LUCY ANN**, capitaine Mattison, doublée et chevillée en cuivre, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face des faubourgs bleus, ou à HARRISON BROWN & CO,
7 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La belle goëlette **PHOENIX**, de forme élégante et très fort, construit exprès pour le commerce du lac et de Pensacole, tirant peu d'eau et très spacieux. Il conviendrait parfaitement pour le commerce de la Baie et de Rio-Grande. S'adresser pour plus de renseignements à THOMSON & GRANT,
5 nov rue de la Levée, No. 41

POUR LIVERPOOL.

Le navire (A. 1) **HAMILTON**, capit. Balls, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à FR. PERRET & CO,
4 nov rue Toulouse, No. 59

POUR TAMPICO.

La goël. **LAFAYETTE**, capit. Williams. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. BARON,
30 oct rue de l'Hôpital.

POUR RIO-GRANDE—*Entrant en rivière.*

La goëlette **PASAIC**, capit. Dupeire, ayant une partie de son frêt engagé. Pour balance de fret, s'adresser au capit. à bord, ou à
30 oct A. BARON, rue de l'Hôpital.

POUR LIVERPOOL.

La barque (A. 1) **HARLEQUIN**, capitaine Ashton, est prêt à recevoir un chargement. Pour frêt, s'adresser au capitaine Ashton, à bord, ou à
23 oct BENJ. BOOTH & CO.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—*Cour des Preuves*—Succession d'Eulalie Diestelzweick épouse décédée de Jean Louis Belsom.—Jeudi, 28 novembre courant, à 10 heures précises du matin, il sera vendu à l'encan par le juge encanteur soussigné, sur l'habitation de M. Jean Louis Belsom en cette paroisse, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St. Charles, les objets suivants appartenant à la sus dite succession, savoir :

1° Quelques **MEUBLES** meublants, instruments aratoires, chevaux, bœufs de tire et autres, vaches, 7 milles de riz et divers autres articles.

2° **ANDRE**, mulâtre esclave d'environ 45 ans, charretier laboureur et chasseur; Ursin, créole de 22 ans, charretier et laboureur; Ben, américain de 27 ans, bon nègre de champ; Pierre, d'environ 45 ans, maladif (ayant une hernie); Ursule, négresse de 17 ans, domestique; Betsy, négresse de 26 ans, avec ses deux enfans Rosémond, de 10 ans, et Sorthène, de 10 mois.

3° Une **HABITATION** située en cette paroisse, rive du Mississipi, à environ 7 lieues de la Nouvelle-Orléans, mesurant 40 arpents ou environ de face au fleuve, sur 65 de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de M. Baptiste St. Amand et de l'autre par celle de MM. Charbonnet & Morin; ensemble toutes les bâtisses, constructions qui se trouvent sur la dite habitation, sauf quelques réserves et exceptions que l'on fera connaître le jour de la vente.

Conditions : L'habitation, payable en trois paiements égaux, tout mars des années 1835, 1836 et 1837; les esclaves en deux paiements égaux, mars 1835 et mars 1836 ; les mobiliers en mars 1834, le tout, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, payables au greffe de cette paroisse, et avec hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, le 26 octobre 1833.

J. L. LABRANCHE,
6 nov—20 juge-encanteur.

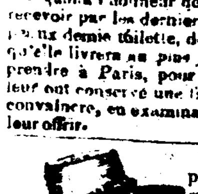

Mme. Voilquin,

MODISTE.

Rue Royale, No. 146, entre les rues Orléans et Ste. Anne.

Elève de Mlle. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux théâtres de Paris, Mme. Voilquin a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli choix de Chapeaux demie toilette, de capottes et de chapeaux parés, &c. qu'elle livrera au plus juste prix. Les soins qu'elle a fait prendre à Paris, pour l'emballage de ses marchandises, leur ont conservé une fraîcheur dont les dames pourront se convaincre, en examinant les objets qu'elle a l'honneur de leur offrir.
12 nov

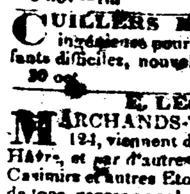

Mme. **BRIGOT**, a l'honneur de prévenir les dames que son mari, de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de **MARCHANDISES DE MODES, NOUVEAUTES, JOLIS MEUBLES**, Glaces de toutes dimensions et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.
8 nov—1m encoignure Royale et St. Louis.

CUILLERS MEDICINALES—Invention très ingénieuse pour administrer les médicamens aux enfants difficiles, nouvellement reçus et à vendre par
30 oct DUCONGE & PEYCHAUD

E. LEGGASTER & CO.,

MARCHANDS-TAILLEURS, rue de Chartres, No. 124, viennent de recevoir par le *New-Orleans*, du Hâvre, et par d'autres arrivages, un assortiment de Draps, Casimirs et autres Etoffes de Modes, ainsi que Manteaux de tous genres pour les deux sexes, et des couleurs les plus estimées, comme suit :

DRAPS, noir et bleu, flamme d'enfer, grenat, vert dragon, vert de cour, vert olive, polonais, feuille-de-canne, bronze clair, bronze foncé, cappé de maure, cramoisie.

CASIMIRS fumée d'Etna, gris pourie.

Melange de Mode, Maringo bleu, gris perle, aventurine, *fumée de Paris*, *terre Morée*, ventre de biche, blanc, jaune, écarlate, gris maringo, cuir mode, amazilie, noisette, gris, anglais, coutil, rayé, bleu et noir superfin.

Redingotes de Vigontines, de castorine de drap imperméable.—Le tout fait dans le dernier goût, et les marchandises ci-dessus, choisies dans les meilleurs fabriques de France, exprès pour ce pays, ils osent espérer mériter la bienveillance du public en redoublant de zèle à servir aux plus modiques prix ceux qui leur feront la faveur de leurs pratiques. 30 oct.

250 BOUCAUDS de Sucre, à vendre par
6 nov BLANC & BRUGIER.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 10 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jeanne Dessalles, décédée, épouse de Pierre Duleida Barran, les esclaves et biens-fond ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1°. Adéline, négresse créole, agée d'environ 40 ans, blanchisseuse, cuisinière et repasseuse, maladive. 2°. Eliza, négresse créole âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, adonnée au vol. 3°. Suzanne, négresse créole âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. 4°. Geneviève négresse créole âgée de 46 ans, marchande. 5°. Joseph griff créole âgé de 29 ans environ, charretier et manœuvre de maçon, adonné à la boisson.

BIENS FONDS.

1° Une Terre ou Habitation, sise en cette paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve a environ 4 lieues au-dessous de cette ville, ayant 4 arpents, 5 toises et 2 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, fermant de 4 dégrés 25 minutes, borné par en haut par l'habitation de M. Duvergé et Celeste Villeré, et par en bas par celle de Jacques Villeré & fils, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et annexé à un acte de vente en date du 8 décembre 1829 au rapport de T. Seghers, not. public.

2°. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, au faubourg St-Jean, à gauche en sortant de la ville, distant de cette ville, *d'une demie lieue ou environ*, formant l'ilet désigné sous le numéro 9, sur le plan du dit faubourg, dressé le premier juin 1820, par Lafon, et déposé pour records, en l'étude de feu Pierre Pédesclaux, ayant le dit lot de terre deux cent soixante dix pieds de face à la rue St. Jean, trois cent trente quatre pieds à la septième rue, deux cent soixante pieds à la rue des Chênes-Verts et trois cent soixante pieds à la Grande-Rue, ensemble une maison en bois à étage couvert en bardeaux, cuisine en bois, et autres dépendances, le tout ayant besoin de réparation.

Conditions de la Vente: Les esclaves, payables un quart comptant, et les autres quarts à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement ; et les biens fonds, payables un dixième comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par orde de la Cour:

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. La maison située au faubourg St. Jean, chemin du dit Bayou, vaste et commode, n'a besoin d'autres réparations que de la peinturer et refaire les plafonds dans certains endroits. Elle vient d'être réparée, couverte et clairevoyé neuf, &c. C'est un bien très agréable, muni de beaucoup d'arbres, tels que, chênes, tacalpas, cèdres, Lilas, orangers, &c. Les amateurs devraient la visiter avant la vente.

La terre d'en bas, située entre deux sucreries, est très belle et vierge, à l'abri des crevasses. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, propres à n'importe quel établissement, tels qu'une manufacture, moulin à planches, dépôt d'animaux, jardinage ; et abondante en paturages, cultivable à une grande profondeur, voir sur les lieux. Pour plus amples instructions avant la vente. 18 nov—8 9ne

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testaments—Mercredi, 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de Pierre Hurtubise et Jean Pierre Hurtubise, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un **TERRAIN**, situé à l'encoignure des rues de la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de profondeur, et face à la rue St. Philippe; ensemble, la grande maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **TERRAIN**, attenant à celui ci-dessus décrit, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, sur environ 60 pieds de profondeur ; ensemble la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logemens, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente :—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.

9 novembre—18

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

George, créole, griffe âgé d'environ 26 ans.
Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.

Un **LOT DE TERRE** situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Baronne, désigné par le *numéro 14, mesurant un pied américain*, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 105 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison base briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ilet No. 31, au plan fait au greffe de Charles Janin, alors notaire, le 5 mars suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 56 pieds 10 pouces de face, à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Héno, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la dite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente le Régister des Testamens.*—Lundi, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 48, rue du Canal, auprès de l'encoignure de l'*Exchange Place*, la LIBRAIRIE appartenant à la succession de feue demoiselle Mary Carroll, consistant en une grande quantité de livres de Droit, en anglais, français et espagnol, et un assortiment considérable d'ouvrages divers, dont plusieurs sont élémentaires et conviennent aux Ecoles Publiques ; recommandés au public comme une collection rarement auparavant offerte en vente dans cette ville.

Conditions de la vente : Toutes sommes au dessous de $100 payables comptant, entre $100 et $200 à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et au-dessus de $200 à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

PLUS .

Aux mêmes temps et lieux les livres de prix, appartenant à la succession de feu le Révd. James F. Hull, parmi lesquels se trouvent une grande quantité d'ouvrages en **THEOLOGIE** et en **LITTERATURE** anglaise, ainsi qu'une série complète de l'*Edenburgh et London Quarterly Reviews*.

Conditions de la vente : Comptant.

Si ces ventes ne sont pas terminées, lundi 25 du courant, elles seront continuées de jour en jour, à 10 heures du matin, à l'endroit désigné, jusqu'à ce que toute la collection, appartenant à ces deux successions soit vendue.

Par ordre de la Cour.

7 nov—18 W F C DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Champs Elysées, entre les rues de la Levée et Victoire, les effets mobiliers dépendant de la succession de feue Cathérine Gray et consistant en bois de lits, 1 sofa, tables, chaises, glaces, bureaux, lavabos, couvertures de laine, matelas, 2 selles de dames, chenets, vaisselles, verrerie, &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de cour,

15 nov W F C DUPLESSIS, rég

DE RECOMPENSE.

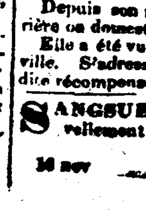

POUR arrêter et remettre à son maître, **JEANNE BUTLER** dite **ROSINE**, absente depuis le mois de septembre, négresse rouge, âgée de 21 ans, taille d'environ 5 pieds anglais, mince de corps, figure longue et mince, nez pointu et saillant; elle a un petit bouton sur la paupière, pieds et mains petits, parlant anglais avec beaucoup de volubilité.

Depuis son marronnage elle s'est offerte comme couturière ou domestique, soit disant autorisé par son maître.

Elle a été vue avec une sauvagesse qui réside en cette ville. S'adresser au bureau de cette feuille pour obtenir la dite récompense. 11 nov—6p ☞

SANGSUES DE CHOIX.—3000 très belles nouvellement reçues et à vendre par

DUCONGE & PEYCHAUD,
16 nov rue de Chartres, No. 89

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 14 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Manuel Galban, un nègre nommé Champagne, âgé d'environ 60 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 3 décembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Fields Kennedy, l'esclave suivant, savoir : Un griffe nommé Robert, âgé d'environ 34 ans.

Conditions de la vente :—12 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé devant B. W. Miller, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 2 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Brand, la propriété ci-après decrite, savoir :

Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne, mesurant 34 pieds de face à la dite rue Hevia, sur 110 pieds de profondeur, (plus ou moins) ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, un tiers à 1 an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 3 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bernard Castaillain, h. c. l., un nègre esclave nommé Edmond *alias* Edward, âgé d'environ 18 ans.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 23 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Manuel Galban, rue Dauphine entre les rues St. Louis et Conti, les meubles meublants, et autres mobiliers appartenant à sa succession.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

11 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 23 du courant 1833; à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Robert Sawyer, vis-à-vis la Douane, les effets mobiliers appartenant à sa succession.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

11 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 29 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu le rév. Caliste Leiris, les esclaves suivans, savoir : une négresse nommée Henriette et un nègre nommé Sanon, bon cigarrier.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi 25 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Wm. C. Ashe.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

13 nov W F C DUPLESSIS, rég

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public en général qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France un assortiment de marchandises, comme suit :

Souliers, maroquin noir et en couleur assortis, do. en prunelle, do. en satin noir, bleu, rose et blanc; Bottines pour femmes, noir et en couleur; Socles pour femmes et hommes; Manteaux en drap pour femmes; Habillements d'enfants, Casquettes, Vestes et Pantalons peluche pour hommes, Semelles et Chaussons peluches pour femmes et hommes, Capottes d'enfants en soie assorties de couleur, Canezous, Cols en Batiste, Mousseline brodés, fichus, fernani et gaze ; Céphaline en mérinos et en soie; Cravattes de dames en soie, do. pour hommes en satin et gros d'Italie, écharpes, gaze et hernani; Boas, gaze et crêpe assortis de couleur; Chales barège noir, 3-4, 4-4 et 5-4; Gros de Naples en couleur et noir, uni et moiré; Rubans à ceintures, gros Grains de Paris, Dentelles en fil et entre deux, Gants en peau, en soie et fil d'Ecosse, pour hommes et enfants; parapluies 28, 30 et 32 pouces, et Ombrelles de femmes et enfants en foulards, Indiennes à meubles, do. pour robes assorties et moirée en bonteur; Mérinos français et anglais, Couvertures de molton française, 8 et 9 points, Bas de soie noirs, blancs, unis et à jours, Bretelles en gomme élastique. AUGUSTE GOUY & Co,

13 nov rue Royale, No. 183

F. DUFOUR & FRERE, encoignure des rues Royale et Ursulines, reçoivent par les navires Olympia et Napier du Havre, un assortiment de marchandises, comme suit:

Lampes en cuivre; parfumerie; chapeau de soie pour hommes; gravures encadrées; indiennes nouveautés et noires; basin croisé rongé pour rideaux, et garnitures; fleurs artificielles; *mantilles en tulle noir, et autres*; pélerines blondes noires, et autres; écharpes en couleur et noires; parapluies de 28 et 30 pouces; ombrelles; bas de filoselle noirs; souliers fourrés pour dames; brodequins; gigots en satin et soie; gros de Naples noir; cravattes taffetas noir, fichus foulards brochés et différents genres; bas de fil d'écosse; de soie noirs et blancs; bretelles en gomme élastique gants assortis; mouchoirs batiste brodés à coin en coy leur; entredeux en batiste brodé; colets do; canésous, mousselines thibet; schalls do *imprimé, et noirs*; schal imprimé 5-4; bas d'enfants, en coton de tous les âges; redingottes en castorine; habits noirs et bleus; manteaux pour hommes et femmes; linge de table damassé; brodequins pour enfants, en laine; dentelles fil; cartons placage; palatines et boa en chincilla; schalls angola; brosses à dents, et une infinité d'autres petits articles, dont l'énumération serait trop longue, qu'ils offrent [illegible] à juste prix; En magasin, [illegible] à draps et [illegible]

4 nov—30 F. DUFOUR & Frère.

CAFE' ET CIGARRES.

44 SACS de Café, et 18 milliers Cigarres de première qualité, en débarquement de la polacre Viscayna de la Havane, à vendre par F. H. PETITPAIN,
15 nov Rues [illegible] & Toulouse.

Rue Royale, No. 210, entre les rues [illegible] et Orléans.

VOILQUIN,

ARCHITECTE DE PARIS, élève de l'académie royale d'Architecture de France, a l'honneur d'offrir ses services aux habitans de cette ville. [illegible] grands travaux qu'il adirigés, soit comme architecte de l'hospice des Quinze-Vingts et des jeunes aveugles et d'autres maisons dépendantes des hospices de Paris, ainsi que les entreprises particulières qu'il a faites comme constructeur, parmi lesquelles on peut citer trois maisons dont une rue de l'Université, de la valeur de $122,000 et dont il a les dessins en porte-feuille, l'ont mis à même de joindre à une théorie savante, une laborieuse pratique.

La stagnation des affaires en France, l'ayant décidé à s'expatrier, il espère que les habitans de cette belle cité, voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour composer divers projets de maisons, établissements publics, monuments, etc., en faire les plans ou les mettre au net et enfin en suivre l'exécution s'il y a lieu, s'engageant à ne recevoir aucun honoraire, si ses travaux n'ont pas été exécutés conformément aux règles de l'art, à dire d'Expert.

Il se chargera aussi de donner des leçons de dessin linéaire, pour *la Géométrie, la coupe des pierres, le trait de la charpente, de la menuiserie, y compris l'art de l'escalier et le trait de la serrurerie*, soit en ville où dans tout établissement quelconque ; ayant professé pendant dix ans à Paris, il a plus de cinq à six cents modèles à offrir aux élèves qu'on voudra bien lui confier. 13 nov.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

INDIENNES fonds foncés; do. clairs, blanc et noirs, bleus et blancs de marine; 6-4 mousselines de batiste; *satinets de couleur; mouchoirs* Randana rouges de Turquie; do. de Mdzulipatam; moleskins; Velvétines et éternelle, noires et assorties; reçus par le navire Rachel de Liverpool, et ayant droit au drawback, en vente chez

HARRISON, BROWN & CO,
13 nov rue Royale, No. 117

100 barriques *VIN DE MARSEILLE*, offert 14 piastres. S'adresser rue St. Louis, No 23

VENTES PAR LE MARSHAL.

Puech & Bein vs. James Oglevy.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 2 décembre, à 4 heures, au bureau du marshal, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, une quantité de groceries, telles que: chandelles, vins, tabac, sacs de riz, sacs de cafés, et divers autres articles.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 novembre B. BEAUREGARD, marshal.

John Thompson vs. le bateau à vapeur Plough Boy, capitaine Blair, et propriétaires, H Henderson, vs. le même, J Seanson vs. do. J Nunito vs. do. J Gibson vs. do. J Kelley vs. do. J Ricey vs. do. J Farnum vs. do. J P Mington vs. do.

EN vertu de 9 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 23 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Plough Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

D. [illegible] Hunter, le bateau à vapeur Hylander et propriétaires, [illegible] vs. le même, C Sponster vs. do. J M Sawyer vs. do. Mme. Brown vs. do. E Johnston vs. do. H Gruner vs. do. S Reed vs. do. W Robinson vs. do. M Willis vs. do. [illegible] vs. do. Jh Jamin vs. do. Willington vs. do.

EN vertu des 13 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 21 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

Gaston Brulé vs. M & J Somillou.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 30 novembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, 4 actions de la loges de Concordia de la Nouvelle-Orléans, l'ancien Rite d'york, No. 3, $150 ont été payées, dessus, pour satisfaire la demande ci-dessus.

19 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 16 décembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, 2 lots de terre No. 1 et 2, dans l'ilet No. 285, situés au nouveau Canal, faubourg Ste. Marie, les dits lots de terre mesurant chaque, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de John Arrowsmith et T S Davis

14 nov B. BEAUREGARD, marshal

Rousseau contre Betzey.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 27 novembre, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. B. BEAUREGARD,

14 nov marshal.

John A Zander vs. Joseph W. Pr[illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 13 décembre, à midi, au café de Hewlett, l'esclave nommé Jerry [illegible] saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 25 novembre à 4 heures, sur les lieux, rue de la Paix, encoignure Moreau, divers articles de meubles et Groceries, consistant en petits barillets, contenant de liqueurs, savon, cidre en bouteilles, liqueurs assorties, vin assorti, balance, poids, mesures, comptoir, étagères, sucre, riz, farine, thé, chandelle et ustensiles de cuisine, &c., saisis à la poursuite de Joseph Soutinet.

12 nov B. BEAUREGARD, marshal

Colsand Hursey vs. Brousseau et femme.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 2 décembre à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Philippi et Poydras, une certaine maison en bois, située à côté du Bayou, canal Gravier, saisie dans l'affaire ci-dessus.

1 nov L. DAUNOY, marshal

John Moury vs. Capt. Hunter, le bateau à vapeur Highlander et propriétaires, Thas. Standt vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 30 novembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Highlander, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

29 oct L. DAUNOY, marshal

Walsh & autres vs. John Blair, bateau à vapeur Plough-Boy et Pearl River et propriétaires.

EN vertu de dix-neuf writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi, 28 novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, au bas du chemin-à-coulisses, une quantité de bois de pin carré, propres à faire des berres d'au-pent et autres ouvrages. Aussi, un grand bateau plat construit afin de transporter des coquillages du lac au chemin-à-coulisses et un ancre de fer, saisis dans l'affaire ci-dessus, sur lequel le demandeur a un privilège.

28 oct L. DAUNOY, marshal

Jared Farnum et autres vs. capitaine Blair, le bateau à vapeur Pearl-River, et propriétaires.

EN vertu de douze writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, [illegible] novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur Pearl-River, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 oct L. DAUNOY, marshal

James Waters vs. S. Blair, le bateau à vapeur Plough-Boy, et propriétaires, Francis Pillet vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 26 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, le bateau à vapeur Plough-Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 oct L. DAUNOY, marshal

LES soussignés ont reçu par le navire Napier, un assortiment de Draps de toutes couleurs; ainsi que, Draps, Vigontines et Castorines imperméables; Soiries, Velours et patrons de gilets d'Etoffes les plus à la mode, Manteaux pour hommes et Dames. Redingottes de Vigontine, et Gilets de dessous confectionnées, Cravates à la mode et d'autres objets du dernier goût.

14 nov—15 BARBARIN & HILL.

LOS abajos firmados han recivido por la fragata Napier, procediente del Havre-de-Gracia, un gran surtido de Paños de todos colores, como paños, vigontines y castorines impermeables; Generos de seda, y de terciopelo; Telas para chalecos de las últimas modas; Redingotes de vigontine; Capas por hombres y mugeres; Corvatas y otros articulos de moda. BARBARIN Y HILL,

14 de nov—15 cerca de la Bolsa

SAUCISSONS de Lyon, de première qualité, et Sardines importés par Mme. Van Rooten & Co., Raisins verts de Malaga, &c., à vendre chez

J E LOREILHE,
13 nov encoignure de Bourbon et Dumaine

BOTTES, BRODEQUINS ET SOULIERS

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment des marchandises ci-dessus. AYER & Co,

13 nov rue de la vieille-Levée, No. 40

A LOUER—La maison en briques à deux étages, (ayant une *grande cour*,) située rue Tchoupitoulas, entre Julie et St. Joseph. Pour les conditions, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,

13 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 & 29

VIEUX WHISKEY—500 barils vieux whiskey de Monongahela; 100 demi barils barils do. à vendre par TOURNE & BECKWITH,

13 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 et 19

CAFE DE RIO—120 sacs Café de Rio, en débarquement du navire Victoria, à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
12 nov Nos. 28 et 29 Nlle Levée.

CLOUX.—440 barillets Cloux, en débarquement du navire Victoria, de Boston, à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
12 nov Nos. 28 et 29 Nlle Levée.

DRAYS ET CHARRETTES—Maintenant en débarquement du navire Chandler Price, et à vendre par TOURNE & BECKWITH,

12 nov Nos. 28 et 29, Nlle Levée.

VIN DE BORDEAUX—106 caisses de vin de Château Margaux, de Palmers en bouteilles et demi bouteilles, tout récemment reçues de vignoble et en vente chez

12 nov BENJ. BOOTH & CO.

MAQUERAUX—No 1, en barils, demis barils et quarts de barils do do No 2; do do No 3, en débarquement du navire Victoria, de Boston, et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
12 nov Nos. 28 et 29, Nlle Levée.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. PEDARRE', professeur de belles lettres, membre de la Société Philantropique d'Enseignement Universel établie à Paris, se propose d'ouvrir un externat dans cette ville. Le professeur enseignera le Français, le Latin et le Grec; la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique raisonnée, l'Analyse Grammaticale et Logique ne seront nullement négligées. La méthode suivie par M. Pédarré est adaptée à tout âge; constamment elle a été couronnée par le succès les plus rapides, soit à Bordeaux soit à Paris où le professeur a enseigné pendant six ans.

Les personnes qui désireraient de plus amples informations, sont priées de s'adresser à M. le docteur Lambert rue du Bayou, à M. Edmond Forstall rue des Ursulines.

M. Pédarré demeure rue St. Pierre N° 114. En attendant un nombre suffisant d'élèves pour commencer ses cours, il donnera des leçons particulières chez lui et en ville.

30 oct—1m

RECU dernièrement par les soussignés et à vendre, 120 caisses Olives très-fraiches,—50 de Olives et Anchois. PERRET & GALLY,

19 nov Rue Toulouse, No. 58.

LEGION DE LA LOUISIANE.

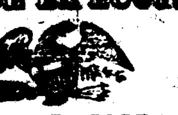

CONTRE ORDRE.

CONSIDERANT qu'aux termes de l'acte de la Législature, aucune revue de la milice ne peut avoir lieu la veille d'une élection ordonnée par la loi, la revue d'inspection de la Legion de la Louisiane, qui devait avoir lieu le Dimanche 17 du courant, est renvoyée, et aura lieu Dimanche 24 de ce mois à neuf heures précises du matin.

Les chefs de corps devront transmettre immédiatement le présent contreordre aux officiers commandant les compagnies.

Par ordre du Brigadier-Général commandant la Légion.

J. B. PLAUCHE,
12 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

ORDRES GENERAUX,

QUARTIER GENERAL, 9 Novembre 1833.

LA revue de la Légion de la Louisiane qui avait été ordonnée pour le 1er. décembre prochain, est renvoyée au dimanche 22 du même mois pour la célébration de l'anniversaire du 23 novembre 1814.

FRANCOIS GAIENNIE,
12 nov—19,3ps adjudant et inspecteur général.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS!

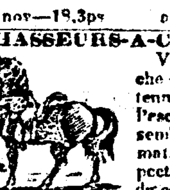

Vous monterez à cheval dimanche prochain, 24 novembre, en belle tenue d'hiver, et vous viendrez former l'escadron, au lieu ordinaire de rassemblement, à 8 heures précises du matin, d'abord pour une revue d'inspection, et ensuite pour des affaires du corps; Le chef d'escadron espère que vous y viendrez tous.

Par ordre du commandant,

19 nov BARTHET, adj. sous officier

JEUNE GARDE A CHEVAL!

GARDE-A-VOUS!!

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 24 courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, domicile du capitaine. Equipement complet, veste bleue et pantalon amaranthe.

Le capitaine vous recommande la plus grande exactitude pour cette sortie. Par ordre du capitaine,

19 nov E. A. MICHEL, fourrier

LANCIERS D'ORLEANS,

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 24 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, équipement complet, lances, et tenue d'hiver.

Cette sortie étant une revue d'inspection générale. On recommande la présence de tous les membres de la compagnie.

Par ordre du capitaine commandant.

X. LECOURT DE BILLOT,
16 nov maréchal-des-logis-chef

VOLTIGEURS—*ATTENTION !*

La compagnie prendra les armes dimanche, 24 novembre courant, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme complet, pantalon et veste bleus, et plumet.

Par ordre du capitaine,

M. LACOSTE,
19 nov sergent-major

CAZADORES DE ORLEANS,

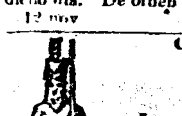

La compañia tomará las armas el domingo próximo 24 del corriente, reuniendose en el parage acostumbrado á las seis en punto de la mañana, casaca de paño, pantalon blanco y morrion con pompon ; á fin de dar cumplimiento á las ordenes superiores recividas para la revista de obligacion que debe efectuarse á la legion en dicho dia. De orden del capitan,

12 nov RAFAEL PEREZ, sarg. 1o.

GARDES D'ORLEANS.

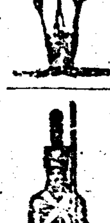

ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche, 24 du courant, à sept heures et demie précises du matin. Uniforme d'hiver.

Par ordre du capitaine,

G. CRUZAT,
sergent-major.

20 novembre—4

TROISIEME COMPAGNIE D'ARTILLERIE.

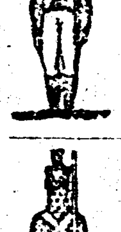

La compagnie prendra les armes, pour revue et inspection, dimanche, 24 novembre, à 8 heures précises du matin, et se réunira sur la place Washington.—Uniforme d'hiver.

Par ordre du capitaine,

ADOLPHE BAROSSE,
20 nov Sergent-Major.

CHASSEURS-A-PIEDS

ATTENTION!!

Les membres de la compagnie de CHASSEURS A PIEDS D'ORLEANS, se réuniront, jeudi, à six heures précises du soir, au café de M. Paradol, rue d'Orléans, pour délibérer *positivement* d'une manière ou d'une autre, sur la situation présente de la dite compagnie: les membres sont strictement invités à se rendre au lieu ci-dessus désigné.

Par ordre,

19 nov J. BAYON, commandant.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

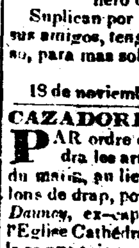

De orden del 1r. Teniente, la compañia tomará las armas el domingo 1o. de diciembre á las 8 de su mañana, en el sitio de acostumbre, de rigoroso uniforme, con pantalon de paño ; para asistir al servicio funebre del difunto capitan de la misma Louis Dannoy, que se efectuará en la Yglesia Catedral á las 10 del dia, en el cual un miembro de dicha compañia pronunciará un discurso á la memoria de nuestro amigo y compañero de armas.

Suplican por lo tanto los Cazadores Volantes, á todos sus amigos, tengan la bondad de asistir á este acto religioso, para mas solemnizarlo.

DIEGO MANCHON,
18 de noviembre—12 Sargento 1o.

CAZADORES VOLANTES DE ORLEANS,

PAR ordre du premier lieutenant, la compagnie prendra les armes le dimanche 1er. décembre, à 8 heures du matin, au lieu accoutumé, en uniforme complet, pantalons de drap, pour assister au service funèbre de feu *Louis Dannoy*, ex-capitaine de la compagnie, qui aura lieu à l'Eglise Cathédrale, à 10 heures du matin. Un membre de la compagnie prononcera l'oraison funèbre de notre ami et compagnon d'armes.

Les Cazadores Volantes, ainsi que leurs amis, sont priés d'assister à ce service, afin qu'il ait lieu avec la plus grande solemnité. DIEGO MANCHON,

18 nov—12 1er. sergent

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existe maintenant entre le soussigné et G. G. Holdship, ayant été etablies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le 8 juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution soit provoquée par aucune difficulté entre eux ; en conséquence, le soussigné prie ses amis et le public en général de ne donner aucun crédit, à cetavis, et il s'oblige à satisfaire les personnes qui traiteront avec lui de la validité de ses pouvoirs, le soussigné se proposant au surplus de prendre immédiatement telle mesure judiciaire que la nature du cas exige.

14 oct ☞ THOS WILLIAMS.

ON demande une bonne cuisinière, domestique de maison, qui sache laver et repasser, et un garçon pour servir à table ; de bons gages leur seront donnés. S'adresser au bureau de cette feuille. 15 nov—6

MELASSES—80 barils de la nouvelle récolte, en débarquement du bateau à vapeur Lancaster, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co,

9 nov rue Royale, No. 117

ETAT DU TENNESSEE,
COMTE' DE MADISON.

COUR DE CIRCUIT.—*Pour le terme de juillet* 1833.

John T. Turner & Elihu Woodruff, plaintifs
contre
Benj. F. West, défendeur.
Saisie in assumpsit.

CE jour les plaintifs susnommés se sont présentés par fondé de pouvoir et le défendeur quoique solennellement appelé n'a pas paru, mais a fait défaut et n'a pas donné sécurité pour la demande, ni offert main levée de l'hypothèque, ni plaidé. La cour est donc d'avis que les plaintifs doivent recevoir du défendeur, les dommages et pertes qu'ils ont supporté par la non exécution de l'*assumpsit* dans la déclaration mentionnée, mais ces dommages étant inconnus, il est ordonné que le shérif fera venir un jury pour s'en enquérir des dits dommages. Et il est ordonné que toutes procédures soient suspendues pendant six mois à l'expiration de qu'el temps il est de plus ordonné que le dit défendant apparaîtra en personne, pour donner caution pour la demande et offrir main levée de l'hypothèque sur la propriété et plaider sur la demande. Autrement il sera pris un jugement final; et il est de plus ordonné qu'un copie de cet ordre sera publiée quatre semaines consécutives dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, journal publié à la Nouvelle-Orléans.

Pour copie conforme,

15 nov—24 H. W. McGORRY, greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville d'Orléans, il sera vendu, le 19 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés et esclaves, provenant de la succession de Juan Puech, savoir :

1°. Un **LOT DE TERRE**, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant environ 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 90 pieds face à la rue St. Louis, sur lequel se trouvent construits une maison à 4 appartemens et galleries, une cuisine en bois dans la cour, et ses dépendances.

2°. Un **LOT DE TERRE**, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, dans l'ilet renfermé par les rues St. Louis, Dauphine, Bourgogne et Toulouse, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 70 pieds de face à la rue St. Louis, ensemble quelques bâtisses en bois et en mauvais état qui se trouvent dessus.

3°. Un **LOT DE TERRE**, situé rue de l'Hôpital, dans l'ilet renfermé par les rues de l'Hôpital, Bourgogne, du Quartier et Remparts, ayant 29 pieds 6 pouces environ de face à la rue de l'Hôpital, sur 75 pieds de profondeur; sur lequel se trouvent une maison en bois de 4 appartements, une cuisine aussi en bois et d'autres dépendances.

4°. Un **LOT DE TERRE**, situé rue du Quartier dans l'ilet renfermé par les rues du Quartier, Royale, de l'Hôpital et Bourbon, ayant 49 pieds environ de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une maison en briques, de 6 appartemens, une cuisine aussi en briques et d'autres dépendances.

5° Trois **LOTS DE TERRE**, situés à l'encoignure des rues Marigny et Moreau, avec les bâtisses et dépendances, conformément au plan exposé à la Bourse.

ESCLAVES.

CAROLINE, négresse âgée de 17 ans, un peu blanchisseuse.

ROSALIE, négresse âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse.

JAMES, nègre âgé d'environ 50 ans, un peu charretier.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 14 nov—12·2ps

PAR F DUTILLET.

LUNDI, 2 décembre prochain, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, pour compte de la succession de feu Vve. Oserno, un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Dauphine, divisé en sept lots, d'après le plan dressé par le voyer de la ville.

Les édifices qui se trouvent sur ledit terrain devront être enlevés pour le 1er. de janvier.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes seront passés devant Félix de Armas, notaire public, pour compte des acquéreurs, à la charge desquels este également le paiement de la taxe du pavage correspondant à chaque lot. 6 nov—9,2ps

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu par autorisation de l'hon. Cour de Paroisse d'Orléans, le vendredi, 29 novembre, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Thomas, derrière la presse à coton de la rue d'Orléans, une quantité d'ustensiles et de matière première pour la manufacture de savon et de chandelles, se composant de : bouilloires, chaudières, citernes, moules et formes, écrous, échelles, balances, bancs, cuillères à savon, moules de chandelles, huile de lampes, graisse, potasse, huile de palme, raisine, térébentine &c. Aussi, plusieurs charrettes, chevaux, quelques tonneaux et pipes vides, des planches, du charbon et du bois.

Et le même jour immédiatement après la vente ci-dessus. Il sera vendu dans le faubourg Livaudais sur la batture, à peu près vis-à-vis la maison de madame Livaudais, une quantité d'ustensiles formant partie d'une manufacture de savon et chandelles, consistant en bouilloires, chaudières réservoirs, &c. Aussi, une quantité de mérins, planches, briques, clous, bois à brûler, &c. Le tout fesant partie de la cession de biens de MM. M. Randiz et J. J. Gauvine à Gauvine à leurs créanciers.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100 à 30 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 20 nov

PAR TRICOU ET CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 25 novembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

1°. Un lot qui fait partie d'une terre appartenante à Bazile Desmazillière sur le Chemin du Bayou, à prendre dans le fond le dit lot situé entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou ayant 30 pieds 6 pouces sur la ligne [illegible] du surplus de la dite terre, 30 pieds sur la ligne [illegible] aux terres de la Corporation, 255 pieds 11 pouces sur la ligne limitrophe à la propriété de Jean Foucher, 257 pieds 9 pouces sur la ligne limitrophe à la rue des Ursulines et aux propriétés de Joseph Dolliole et de Henry Hugon le dit lot fesant face à la dite rue dans toute sa largeur, de manière à arrêter la prolongation d'icelle qu'ailleurs est ouverte un peu au D.

2°. Une terrain No. 7, ayant 30 pieds de face à la rue Dieber son entre Ursulines et St-Philippe sur 120 pieds de profondeur.

3°. Un terrain No. 8 attenant au précédent ayant 29 pieds 1 1-2 pouce à la rue Robertson, allant en élargissant sur 1 9 pieds de profondeur.

4°. Un terrain No. 12 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Robertson, sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

5°. Un terrain No. 13 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

6°. Un terrain No. 14 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

7°. Un terrain No 15 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

La confection des banquettes et entourages de tous les terrains dans ce voisinage, ordonnée par le Conseil de Ville doit contribuer de beaucoup à l'augmentation progressive en valeur de ces terrains. Toutes les mesures ci-dessus sont au pied français, les dits lots étant vendus conformément à deux plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés au jour de la vente, copie desquels plans sont déposés chez A. Mazureau, notaire public.

Conditions :—Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur, nantés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Adolphe Mazureau, not. pub. 13 nov

$5 DE RECOMPENSE.

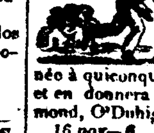

PARTI marron de l'habitation du soussigné aux Natchitoches, le mulâtre nommé **SANDY**, âgé d'environ 28 ans, taille d'apeu-près 6 pieds, robuste et fort, il est un peu forgeron.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

16 nov—6 B. ST. AMANS.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné aux Natchitoches, le griffe nommé **SAMPSON**, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, gras et bien pris.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

16 nov—6 B. ST. AMANS.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné, aux Natchitoches, le nègre nommé **WILLIAM CHAMBERY**, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, bien pris.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & Co., en cette ville.

16 nov—6 B. ST. AMANS.

$5 DE RECOMPENSE.

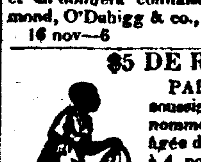

PARTI marron de l'habitation du soussigné, aux Natchitoches, le nègre nommé **HENRY PRICE**, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, portant des boucles d'oreilles.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

16 nov—6 B. ST. AMANS.

$5 DE RECOMPENSE.

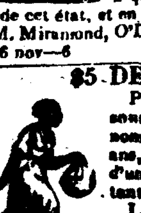

PARTIE marronne de l'habitation du soussigné, aux Natchitoches, la négresse nommée **LOUISA**, sœur de Sampson, âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 3 à 4 pouces, grosse et forte, portant la marque d'un coup de fusil sur un côté de la figure.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

16 nov—6 B. ST. AMANS

$5 DE RECOMPENSE.

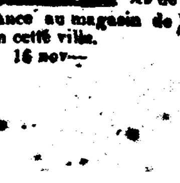

PARTIE marronne de l'habitation du soussigné, aux Natchitoches, la négresse nommée **ELYSA**, âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 3 à 4 pouces, d'une forte constitution et bien portante.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

16 nov— B. ST. AMANS.